L'OEIL D'ÉGAL SPORT

CREATION DE LA CONFERENCE PERMANENTE DU SPORT FEMININ

(Article 21 de la Loi N° 2017-261 du 1er mars 2017)

25/04/2017

La conférence permanente du sport féminin est une instance consultative placée auprès du ministre chargé des sports qui associe l'ensemble des acteurs participant au développement et à la promotion du sport féminin.

Elle a pour missions :

- De contribuer à une meilleure connaissance des pratiques sportives féminines, notamment par la publication d'un rapport annuel ;
- De concourir à l'accompagnement des acteurs en vue de la structuration et de la professionnalisation du sport féminin ;
- De favoriser la médiatisation du sport féminin.

Attendons maintenant la parution du décret qui déterminera la composition et le fonctionnement de cette conférence et en précisera ses missions !

Retrouvez les articles 21 et 22 de la loi du 1er mars 2017 dans notre rubrique documentation : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/3/1/2017-261/jo/texte